

**Décision portant nomination de l'administratrice provisoire la faculté
Economie, gestion et AES
du Collège Droit, science politique, économie, gestion
de l'université de Bordeaux**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Droit, science politique, économie, gestion (DSPEG) ;

Vu les statuts de la Faculté Economie, gestion et AES ;

Considérant que l'élection de la nouvelle direction de la Faculté d'économie, gestion et AES aura lieu le 5 décembre 2024 et la fin du mandat de M. Blancheton est le 28 novembre 2024, il y a lieu de désigner une administration provisoire qui assurera la direction de la Faculté d'économie, gestion et AES jusqu'à l'élection de la nouvelle direction ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Bertrand BLANCHETON est nommé administrateur provisoire de la Faculté Economie, gestion et AES du Collège Droit, science politique, économie, gestion de l'université de Bordeaux pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

Article 2 : Durée

Cette nomination prend effet à compter du 29 novembre 2024 et prendra fin avec la désignation de la nouvelle direction de la Faculté Economie, gestion et AES du Collège Droit, science politique, économie, gestion de l'université de Bordeaux

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 14 octobre 2024

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux

